



COMMUNIQUÉ

XSTRATA COMPLÈTE L'ACQUISITION DE FALCONBRIDGE; FALCONBRIDGE COMPLÈTE LE RACHAT D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Zug et Toronto, le 2 novembre 2006

Xstrata est heureuse d'annoncer qu'à minuit (heure de Toronto) le 1^{er} novembre 2006, elle a acquis le reste des actions ordinaires en circulation (les « actions ordinaires ») de Falconbridge Limitée (« Falconbridge »), conformément à la procédure d'acquisition forcée prévue par la loi (l'« acquisition forcée »). Xstrata est maintenant véritable propriétaire de la totalité des actions ordinaires.

Chaque actionnaire de Falconbridge dont les actions ordinaires étaient réputées avoir été acquises dans le cadre de l'acquisition forcée recevra l'équivalent du prix d'offre de Xstrata de 62,50 \$ CA en espèces pour chaque action ordinaire une fois que l'actionnaire aura fait parvenir le ou les certificats représentant ces actions ordinaires, accompagnés d'une formule d'envoi et d'avis de décision, à la Compagnie Trust CIBC Mellon conformément aux instructions figurant dans la formule d'envoi et d'avis de décision. La contrepartie en espèces globale pour les actions ordinaires acquises à cette étape de l'acquisition forcée est d'environ 19,6 millions de dollars canadiens (environ 17,3 millions de dollars américains).

En outre, le 1^{er} novembre 2006, Falconbridge, la filiale de Xstrata, a complété le rachat (le « rachat des actions privilégiées ») de la totalité des actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, de série F (TSX : FAL.PR.F) et de série G (TSX : FAL.PR.G) et des actions privilégiées à dividende cumulatif de série 1 en circulation pour une contrepartie en espèces globale d'environ 306 millions de dollars canadiens (environ 270,4 millions de dollars américains).

À la suite de l'acquisition forcée et du rachat des actions privilégiées, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a arrêté les opérations sur les actions ordinaires, les actions de série F et les actions de série G et ces actions ont été radiées de la cote de la TSX à la fermeture des marchés le 1^{er} novembre 2006.

S'ils ont des questions ou souhaitent obtenir des copies des documents, les actionnaires de Falconbridge sont priés de communiquer avec la Compagnie Trust CIBC Mellon au +1-416-643-5500 ou au 1-800-387-0825. Ils trouveront des renseignements additionnels sur Internet, à l'adresse suivante : www.xstrata.com/falconbridge.

fin

Personnes-ressources de Xstrata

Claire Divver		Brigitte Mattenberger	
Téléphone	+44 20 7968 2871	Téléphone	+41 41 726 6071
Tél. cell.	+44 7785 964 340	Tél. cell.	+41 79 381 1823
Courriel	cdivver@xstrata.com	Courriel	bmattenberger@xstrata.com

L'offre à l'égard de Falconbridge dont il est question dans les présentes (l'« offre ») a été faite par Xstrata Canada Inc. (l'« initiateur »), filiale indirecte en propriété exclusive de Xstrata plc (« Xstrata » ou la « société »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une invitation visant à acquérir, notamment par voie d'achat ou de souscription, à aliéner, notamment par voie de vente, ou à émettre des valeurs mobilières ni la sollicitation d'une offre d'aliéner, notamment par voie de vente, d'émettre ou d'acquérir, notamment par voie d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières, ni ne fait partie d'une telle offre, invitation ou sollicitation. L'offre a été faite exclusivement au moyen de l'offre et la note d'information déposées le 18 mai 2006, dans leur version modifiée et complétée par l'avis de prolongation daté du 7 juillet 2006, l'avis de modification daté du 11 juillet 2006, l'avis de modification daté du 21 juillet 2006 et l'avis de prolongation daté du 15 août 2006, qui ont tous été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières provinciales du Canada et fédérales des États-Unis, et sous réserve des modalités et conditions énoncées dans celles-ci. L'offre a expiré le 25 août 2006.

Dans certains territoires, la publication ou la diffusion du présent communiqué pourrait être assujettie à des restrictions prescrites par la loi; par conséquent, les personnes de tels territoires par l'intermédiaire desquelles le présent communiqué est publié ou diffusé doivent s'informer au sujet de ces restrictions et s'y conformer.

Dans le présent communiqué, à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, le terme « acquisition de Falconbridge » désigne l'acquisition aux termes de l'offre visant la totalité des actions ordinaires en circulation dont le groupe Xstrata n'était pas propriétaire auparavant.

Aucun énoncé du présent communiqué ne constitue une offre de vendre des titres ou la sollicitation d'une offre d'acheter des titres aux États-Unis ou dans quelque autre territoire. Les titres de Xstrata dont il est question aux présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'être inscrits aux termes de la Loi de 1933 ou de faire l'objet d'une dispense d'inscription aux termes de cette loi.

Le présent communiqué contient des énoncés qui sont ou qui pourraient être réputés constituer des « énoncés prospectifs ». De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes du fait qu'ils ont trait à des événements et qu'ils sont tributaires de circonstances qui pourraient se matérialiser ou non dans l'avenir et qui pourraient être indépendants de la volonté de Xstrata ou imprévisibles. Les énoncés prospectifs ne sont pas garants du rendement futur. Les résultats d'exploitation, la situation financière, la situation de trésorerie et la politique de dividende réels du groupe Xstrata ainsi que l'évolution des secteurs dans lesquels ce dernier exerce ses activités pourraient être sensiblement différents de ceux sous-entendus dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué. En outre, le déroulement réel de l'acquisition de Falconbridge pourrait être sensiblement différent de celui prévu dans les énoncés prospectifs en raison de certains facteurs, notamment le risque que le groupe Xstrata ne tire pas les avantages prévus, et ne réalise pas les autres synergies et/ou économies prévues notamment sur le plan opérationnel, à la suite de l'acquisition de Falconbridge et/ou de l'acquisition, par le groupe Xstrata, d'une participation de un tiers dans Cerrejón, qui a été réalisée le 12 mai 2006, et/ou de l'acquisition, par le groupe Xstrata, de Xstrata Tintaya S.A. (« Tintaya »), qui a été réalisée le 21 juin 2006, et le risque que le groupe Xstrata engage des coûts imprévus et/ou connaisse des retards ou des difficultés dans le cadre de l'intégration du groupe Xstrata issu du regroupement. De plus, même si les résultats d'exploitation, la situation financière, la situation de trésorerie et la politique de dividende du groupe Xstrata et l'évolution des secteurs dans lesquels celui-ci exerce ses activités sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué, ces résultats ou cette évolution ne seront pas nécessairement indicatifs des résultats ou de l'évolution futurs. Des facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, notamment la conjoncture économique générale, la volatilité des prix des matières premières, les tendances sectorielles, la concurrence, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale ou autre, notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de fiscalité, les relations de travail et les arrêts de travail, l'évolution de la stabilité politique et économique, les fluctuations des taux de change (notamment les taux de

change entre l'euro et le dollar américain, entre la livre sterling et le dollar américain, entre le dollar australien et le dollar américain, entre le dollar canadien et le dollar américain, entre le rand sud-africain et le dollar américain, entre le peso argentin et le dollar américain, entre le franc suisse et le dollar américain, entre le peso chilien et le dollar américain, entre le peso colombien et le dollar américain, entre le sol péruvien et le dollar américain et entre la couronne norvégienne et le dollar américain), la capacité du groupe Xstrata à intégrer les nouvelles entreprises (notamment le groupe Falconbridge, sa participation dans Cerrejón et Tintaya) et à récupérer ses réserves ou à mettre en valeur de nouvelles réserves, et les modifications apportées à la stratégie commerciale ou aux plans d'expansion.

Sauf en conformité avec ses obligations juridiques et réglementaires (notamment aux termes des règles de la Financial Services Authority du Royaume-Uni établissant les exigences d'inscription, les exigences d'information et les exigences relatives aux prospectus), Xstrata se dégage de toute obligation de mettre à jour ou de modifier publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte, notamment, de nouveaux renseignements ou de nouvelles circonstances.

Dans le présent communiqué, aucun énoncé ne constitue une prévision du bénéfice ni ne doit être interprété comme signifiant que le bénéfice par action ordinaire de Xstrata pour l'exercice en cours ou pour tout exercice ultérieur sera nécessairement égal ou supérieur au bénéfice par action ordinaire de Xstrata historique publié.

Ni le contenu du site Web de la société (ou de tout autre site Web) ni le contenu de quelque site Web accessible par hyperlien à partir du site Web de la société (ou de tout autre site Web) n'est intégré au présent communiqué ou n'en fait partie.